

TA VIE D'ÉTUDIANT LOCATAIRE AU SEIN DES C.H.E.



TU CONSTITUES TA DEMANDE



1 FAIS TA DEMANDE DE LOGEMENT à partir de fin janvier

1) Télécharge ou retire le **dossier de demande de logement** en CHE à compter de fin janvier :

- Via notre site www.oph.pf
- Directement à la MOUV'E de l'UPF pendant les permanences de l'OPH
- A l'OPH de Pirae

2) Réunis tous les **documents** demandés

3) Dépose ton **dossier complet** avant fin mai:
- En mains propres au siège de l'OPH à Pirae, rue Afarerii
- Par voie postale (BP 1705 – 98713 Papeete)
- A l'UPF, à nos permanences à la Mouv'e tous les jeudis matin à partir du mois de mars
- Par mail à l'adresse : logement.etudiant@oph.pf

A la réception et l'enregistrement de ton dossier,
un N° de demandeur te sera remis.

A conserver précieusement !



! Tout dossier INCOMPLET ou déposé HORS DELAIS SERA REFUSE !

2 COMPLETE TON DOSSIER

Fais-nous parvenir au plus vite les derniers documents avant juillet :

- Ton attestation DEFINITIVE de bourse
- Tes derniers relevés de notes

3 INSTRUCTION ET ETUDE DE TON DOSSIER

La commission d'attribution des logements étudiants se réunit pour les CHE de Outumaoro et de Paraita. (Arrêté 903/CM du 04/05/2018, relatif l'attribution des logements des centres d'hébergement pour étudiant).

4 LES RESULTATS

Les listes des bénéficiaires sont publiées sur :

- Notre site internet : www.oph.pf
- Notre page Facebook : **Logement Etudiant Tahiti by OPH**

Si tu es attributaire, tu recevras un mail et un sms t'annonçant l'avis de la commission d'attribution au logement étudiant.

Puis, nos équipes te contacteront pour t'accompagner vers la remise de tes clés.

! Tu dois nous informer de tout changement de coordonnées.

TU DEVIENS LOCATAIRE ETUDIANT



5 AVANT TON ENTREE DANS LE LOGEMENT

- 1) Tu fixes ton RDV pour établir ton état des lieux
- 2) L'OPH te transmet ton attestation d'attribution au logement
- 3) Tu souscris une assurance chez l'assureur de ton choix pour :
 - Responsabilité civile
 - Dégâts des eaux
 - Incendie
- 4) Tu payes ta caution, du montant d'un mois de loyer

6 L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE DANS LE LOGEMENT (EDLE)

- 1) Tu remets à l'agent OPH :
 - Ton attestation d'assurance
 - Ton récépissé de paiement de caution
- 2) Tu effectues ton état des lieux d'entrée dans le logement en sa présence



7 LA SIGNATURE DU CONTRAT DE BAIL

- 1) Tu prends connaissance du contrat de bail et du règlement intérieur
- 2) Tu paraphes et signes ces documents
- 3) Tu lis et signe l'engagement solennel

Si tu es MINEUR, un de tes représentants légaux devra être présent pour t'accompagner dans toutes tes démarches.

Le quittancement de ton loyer commence à la date de signature de ton contrat et se termine à la date de sortie de ton logement.

8 REMISE DES CLES

- 1) Tu reçois ta clé
 - 2) Tu emménages dans ton logement
- (Veille à respecter tes engagements et d'être à jour de tes paiements)
- Si tu perds ta clé, nous retiendrons sur ta caution les frais de changement de serrure et de clé.

9 LE SEMINAIRE D'INTEGRATION

Ta présence au séminaire d'intégration est obligatoire, pour comprendre l'organisation de l'OPH, connaître les différents services te concernant et te familiariser avec sa gestion des Centres d'Hébergement pour Etudiants. Tu pourras y poser toutes tes questions ! Et tes représentant légaux sont les bienvenus.

L'AIDE AU LOGEMENT (ALE)



10 TU ES BOURSIER ? CELA TE CONCERNE

- 1) Remplis le dossier de demande d'ALE (à télécharger sur le site du Haut-Commissariat <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/>, ou à retirer auprès de l'OPH)
- 2) Réunis tous les documents demandés
- 3) Dépose ton dossier complet avant la date butoir indiquée :
 - à nos permanences à l'UPF
 - au siège de l'OPH à Pirae

Pour bénéficier de cette aide tu devras :

- Etre assidu en cours
- Etre à jour du paiement de tes loyers

Sinon, l'aide ne te sera pas allouée.

 Pour information : l'ALE est délivrée par le Haut-Commissariat, qui valide les dossiers et accorde l'aide de septembre à juin.

LE PAIEMENT DU LOYER



11 Le règlement de ton loyer peut se faire :

- **Par virement bancaire** (en précisant en libellé de virement NOM, PRENOM, CHE O ou P, N° de chambre)
- **Par prélèvement bancaire** : prendre RDV auprès du Service recouvrement pour sa mise en place
- **En chèque ou espèces** : à la caisse au siège de l'OPH à Pirae, du lundi au jeudi de 7h30 à 14h, et le vendredi de 7h30 à 12h.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte

MR L'AGENT COMPTABLE DE L'OPH
BP n° 1705- 98713 PAPEETE

10071 98401 00001000051 52

TRESORERIE GENERALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE
BP n° 86- 98713 PAPEETE

COMMENT RENDRE TON LOGEMENT



12 L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE (EDLS)

- 1) Tu informes l'OPH de ta sortie du logement
- 2) Tu adresses un courrier de résiliation signé, par mail ou déposé au siège de l'OPH à Pirae, au plus tard 48h avant la date prévue de sortie
- 3) Tu fixes avec l'OPH un RDV pour ton EDLS
- 4) Le jour de ton RDV ton logement est vide et nettoyé

 Tu as la possibilité à tout moment de mettre fin à ton bail de location, en nous adressant un courrier de résiliation par mail à logement.etudiant@oph.pf, ou en le déposant directement au CALL CENTER du siège de l'OPH Pirae.

QUELQUES INFOS UTILES



TES REFERENTS A L'OPH :

Tu as un souci avec ton logement ? Contacte ton référent !



PARTIE	C.H.E.	REFERENTS	TEL
PARTIE SOCIALE « Service Gestion Familiale et Sociale »	Outumaoro et Paraita	Ralph TAHARAGI (Chef de service)	89 461 741
		Raihere TEROROTUA (Gestionnaire Familial et Social)	89 461 027
		Heiva TAIARUI (Gestionnaire Familial et Social)	89 461 026
		Dayana TAMA (Gestionnaire Familial et Social)	89 461 737
		Manavai CHUNG (Gestionnaire Familial et Social)	89 461 736
PARTIE TECHNIQUE « Service d'assistants techniques »	Outumaoro	Herenui CHALONS (Chef de service)	89 400 892
		Vairea LAUX (Assistante technique)	89 400 371
		Teiviura TUHITI (Assistant technique)	89 400 887
		Heifara VOIRIN (Assistant technique)	89 400 893
	Paraita	Warren TINOMOE (Assistant technique)	89 461 760

La sécurité sur site est assurée par nos gardiens :

CHE	NOM DU GARDIEN	TEL
Outumaoro	Steeve TIARE	89 461 754
Paraita	Benjamin HUNTER	89 461 740

DESCRIPTIFS DES LOGEMENTS



C.H.E. OUTUMAORO

Logements uniquement en colocation
(197 logement pouvant accueillir 392 étudiant.e.s)

Loyer : 18 000 XPF + **Charges** : 2 000 XPF

C.H.E. PARAITA

Logements individuels ou en colocation
(63 logements pouvant accueillir 74 étudiant.e.s)
Loyer : 22 000 XPF à 34 000 XPF (avec ou sans cuisine)
+ **Charges** : 2 000 XPF (hors électricité)



GARDIEN SUR PLACE



ACCÈS SÉCURISÉ



LAVERIE



STUDIOS MEUBLÉS



COIN CUISINE

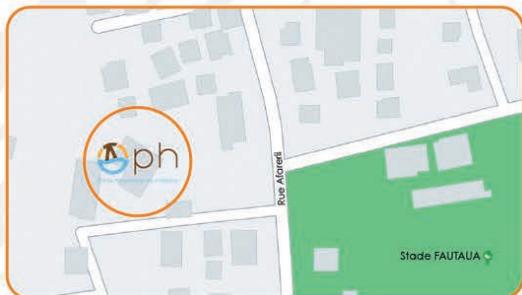


ÉQUIPEMENTS SPORTS



ESPACE ÉTUDE

NOUS TROUVER



CONTACT

☎ 40 46 36 36

✉ logement.etudiant@oph.pf

📘 Logement Etudiant Tahiti by OPH

🌐 www.oph.pf

Retrait
des dossiers
à partir de
FIN
JANVIER



Dépôt des
dossiers
COMPLETS
avant
FIN
MAI

